

BM&A

11, rue de Laborde
75008 Paris

Société par actions simplifiée au capital
de 1 200 000 €

Membre de la compagnie régionale des
Commissaires aux comptes de Paris

TALENZ SOFIDEM LAVAL

Rue J.B. Lamarck
CS 52145

53021 LAVAL cedex 9

Société par actions simplifiée au capital de
80 000 €

Membre de la compagnie régionale des
Commissaires aux comptes Ouest Atlantique

CATANA GROUP

Société anonyme au capital de 15 353 089 euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

=====

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'autorisation d'attribution d'actions à émettre au profit
des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux**

=====

**Assemblée générale extraordinaire
du 23 février 2023 - résolution n° 22**

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'attribution d'actions gratuites
sur l'autorisation d'attribution d'actions à émettre au profil des membres
du personnel salarié et des mandataires sociaux**

**Assemblée générale extraordinaire
du 23 février 2023 - résolution n° 22**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées à titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 5% du capital de la société.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Fait à Paris et Laval, le 27 janvier 2023

Les commissaires aux comptes

BM&A



Jean-Luc LOIR

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

TALENZ SOFIDEM LAVAL



Philippe NOURY

Membre de la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes Ouest-Atlantique